ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013

Notre Assemblée Générale s'est déroulée à Lyon le 8 avril 2013, elle a réuni 183 personnes représentant 2 495 844 actions soit 58,5 % du capital et 3 724 090 voix soit 66,5 % des droits de vote.
Le 10 avril, nous avons réuni à Paris environ 200 actionnaires n'ayant pas pu se déplacer à Lyon pour l'Assemblée.
Lors de l'Assemblée Générale, les résolutions 1, 2, 3, et 5 ont été adoptées à l'unanimité.
La 4e résolution a été adoptée à la majorité des votants (2 233 536 voix pour et 5 166 voix contre).

Texte des résolutions

Première résolution. - L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution.- L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 16 884 912,20 € de la manière suivante :

- distribution d'un dividende de 3,15 € par action, soit pour 4 265 100 actions un montant de 13 435 065 €,
- affectation du solde au poste « autres réserves » soit 3 449 847,20 €.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.
Les dividendes dont la distribution est décidée seront détachés le 22 avril et mis en paiement le 25 avril 2013.
L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé, pour répondre aux exigences légales par référence à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que la société a distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2011	13.008.555 €	-	-
2010	11.150.190 €	-	-
2009	10.619.490 €	-	-

Quatrième résolution - L'Assemblée Générale approuve la nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elle résulte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Cinquième résolution - Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra ainsi que toutes modifications nécessaires des statuts.